



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Budget Primitif 2024 du budget principal**

## COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-317

Le 12 février 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick PIERRE, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Grégoire LEININGER, M. Bernard SIMON

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** le rapport n° CSR 2024-317 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 février 2024 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 18 décembre 2023. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2024 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget syndical.

#### **a. Les infrastructures de communications électroniques**

**Le réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dessert 160 000 logements sur le périmètre de MOSELLE FIBRE.**

Un bilan de la couverture en Très Haut Débit de la Moselle peut être dressé :

- 70 communes de Moselle, dont les plus urbaines puisque comptant près de 420 000 habitants, sont situées en zone AMII. Elles sont ainsi déployées en propre par l'opérateur ORANGE depuis 2011.

A date, 85 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 4 intercommunalités, représentant 170 000 habitants ont fait le choix de conclure une convention de déploiement avec l'opérateur SFR ou ALTITUDE, qui construit et exploite le réseau sur ses fonds propres.

A date, 80 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 5 intercommunalités, représentant 120 000 habitants, ont fait le choix de construire leur propre réseau fibre et de l'exploiter via des régies.

A date, près de 100 % des logements de ces zones ont accès à la fibre, mais les habitants ne disposent pas du choix de leur opérateur. Seul un opérateur est à ce jour disponible.

- 14 intercommunalités, représentant 310 000 habitants, ont adhéré à MOSELLE FIBRE lors de sa création en 2015.

Le taux de complétude sur le réseau MOSELLE FIBRE est de 97 % alors que la moyenne nationale est de 75 %. Les 4 grands opérateurs (FREE, ORANGE, BOUYGUES TELECOM et SFR) sont présents sur tout le réseau permettant un niveau de concurrence dans la campagne mosellane égal à celui des grands centres urbains. Sur le réseau de MOSELLE FIBRE, 65 % des logements ont basculé à la fibre optique contre une moyenne nationale à 50 %.

Le modèle de construction et d'exploitation choisi par MOSELLE FIBRE est de loin le plus efficace.

Le modèle des opérateurs privés ne permet pas à date de couvrir plus de 85 % de la population et les derniers 15 % sont toujours les plus compliqués et les plus chers.

Le modèle des régies a été efficace en construction mais il ne permet pas aujourd'hui l'installation d'une concurrence nécessaire entre les opérateurs nationaux.

Fort de ce constat, l'année 2024 verra plusieurs territoires se connecter au réseau MOSELLE FIBRE avec les ouvertures commerciales de Falck et Hargarten-aux-Mines au T2 2024 (1 800 prises), du réseau de 2 Sarres au T2 2024 (2 300 prises) et Audun-le-Tiche et Russange au T3 2024 (5 500 prises). Le réseau de MOSELLE FIBRE va croître de 6 % avec une augmentation d'un peu moins de 10 000 prises.

L'enjeu de 2024 dans le suivi de l'infrastructure FttH est de terminer la construction des boîtiers de rue et des boîtiers immeubles concernant les 5 000 logements encore non éligibles sur le périmètre initial. Les problématiques de raccordement sont diverses et peuvent trouver leur origine dans un blocage tiers (refus de signer une convention façade ou immeuble, refus d'effectuer des travaux en domaine privée...).

Pour accompagner le territoire, MOSELLE FIBRE continue à mettre en place un suivi et un accompagnement renforcé avec le standard et le conseiller technique au raccordement pour le grand public et des techniciens référents de territoire pour les élus.

Il faudra également attirer toujours plus d'usagers finaux (y compris les entreprises) sur le réseau FttH dans la perspective du décommissionnement du cuivre.

### **Le réseau de collecte du RHD 57**

Le RHD 57 permet de relier l'ensemble des zones d'activités et des entreprises de Moselle avec des offres de qualité supérieure en termes de débit et de temps de rétablissement du service.

Ce réseau permet également d'effectuer des prestations de transport de données longue distance pour le transit international (axe Paris – Allemagne et Axe Europe du Nord – Marseille) ou pour de la collecte locale. En effet, le RHD 57 assure la collecte du réseau FttH de MOSELLE FIBRE pour l'opérateur SFR et également de la plupart des réseaux FttH intercommunaux de Moselle.

Le RHD 57 a permis d'effectuer le dégroupage ADSL de la Moselle et d'apporter une solution transitoire de réseau radio Haut Débit aux zones blanches de Moselle (Wifi Max). Ces activités sont en décroissance.

Les comptes du Déléataire MOSELLE TELECOM sont solides et les retours financiers à MOSELLE FIBRE sont fréquents (Retour à Meilleure Fortune, Quote-part d'IRU, part variable sur l'activité...). Cependant les résultats de l'audit entrepris de septembre 2021 à septembre 2022 montre de nombreux manquements contractuels du Déléataire, préjudiciables pour la reprise en gestion du réseau en 2026.

Un avenant à valeur de protocole transactionnel a été signé en 2023 pour encadrer la réversibilité, pour acter d'un état satisfaisant de fonctionnement du réseau à la sortie du délégataire fin 2025 et d'indemniser le délégant à hauteur de 3,1 M€ pour préjudices subis et reconstitution de la documentation manquante.

L'année 2024 sera consacrée à la passation d'une mise en concurrence pour la DSP RHD 57 à partir de 2026.

Il en résulte qu'un certain nombre de services offerts sur le RHD 57 doivent être maintenus au regard des attentes et des besoins du marché.

Il s'agit plus précisément ;

- des services de mise à disposition d'infrastructures télécoms (fourreaux, fibres optiques) sous la forme de location ou d'IRU

- des services d'interconnexion permettant d'offrir des solutions de collecte vers les principaux nœuds du territoire
- des services d'accès sur fibre optique de type FTTO à destination des entreprises

En revanche, les services de dégroupage ADSL permettant d'offrir des services d'accès grand public « Triple Play » et des accès entreprises doivent être supprimés. En effet, la boucle locale cuivre d'Orange fait l'objet d'un décommissionnement qui sera achevé à horizon 2030. La poursuite de ce service public n'est plus nécessaire.

Par ailleurs, le RHD57 devra faire l'objet à sa reprise :

- d'une remise en état des ouvrages et de la documentation, un quitus ayant été négocié avec Moselle Télécom à ce titre ;
- d'une sécurisation de certains tronçons ;
- d'extensions éventuelles vers des points d'intérêt non desservis à date.

Et il paraît utile de confier au gestionnaire du RHD 57 une mission de promotion de la mutualisation des infrastructures mobiles afin de s'assurer d'une couverture harmonieuse et maîtrisée des nouvelles technologies 5G et suivantes sans avoir à subir des modèles mal adaptés aux besoins du territoire et en offrant à la population les garanties d'un déploiement sobre et efficace. Ce modèle de mutualisation trouve aussi son intérêt en zones denses afin d'éviter une saturation d'équipements antennaires.

Enfin, il paraît utile de confier au gestionnaire du RHD 57 une mission pour délivrer des prestations de service d'interconnexion pour les besoins du Syndicat et ceux de ses membres.

## **Les pylônes de téléphonie mobile**

MOSELLE FIBRE a en gestion une vingtaine de pylônes de téléphonie mobile issus des programmes zone blanche de 2003 et 2016. Ceux-ci sont tous en service et permettent aux opérateurs d'offrir du service aux habitants à proximité.

### **b. Le pacte financier**

Au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, il a été décidé par les élus de MOSELLE FIBE que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

Sur ce principe, il est prévu que les redevances fixes et variables versées par Moselle Numérique servent prioritairement :

- au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau.
- à l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

Une fois ces dépenses prioritaires prises en compte, le surplus de redevances est appelé « le retour sur investissement ».

Ce retour sur investissement se décline en deux parties :

- le retour « usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'actions dans le domaine du numérique,
- le retour « financier » consistant en un versement par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

La clef de répartition et les montants dédiés à ces deux parties sont décidés par le Comité Syndical.

Après avoir soustrait « les dépenses prioritaires » et « le retour sur investissement » des redevances versées en année N, s'il reste un reliquat, le Comité Syndical peut l'affecter soit au retour Usages, soit au retour financier, soit ne pas l'affecter et différer la décision.

Ce sont les règles que le Comité Syndical a validées depuis 2021.

Appliqué en 2023, cela donne la situation suivante :

Les redevances fixes et variables versées par Moselle Numérique ce sont élevées à 5 226 K€.

A cette somme doivent être soustraits :

- le remboursement de l'emprunt : 1 045 K€
- l'amortissement de vie du réseau : 380 K€

Il reste à ce stade du calcul une somme de : 3 801 K€

Exceptionnellement, le Comité Syndical a autorisé le 9 octobre 2023 de prendre la différence entre les redevances prévisionnelles et les redevances réelles 2023 (30 K€) pour financer l'évènement du franchissement de la ligne des 100 000 abonnés sur le réseau.

Le surplus de redevances après cette affectation exceptionnelle est de 3 771 K€.

Le Comité Syndical du 24 janvier 2023 a prévu un « retour sur investissement » de 3 000 K€ réparti comme suit :

- 600 K€ de retour Usages
- 2 400 K€ de retour financier correspondant à 12 € à la prise par EPCI et 2,81 € à la prise pour le Département

Le reliquat de redevances 2023 s'établit donc à 771 K€.

Après en avoir débattu lors de la séance du Comité Syndical du 18 décembre 2023, il a été décidé d'utiliser ce reliquat :

- pour augmenter le « retour sur investissement » à 12,5 € la prise par EPCI et 2,93 € à la prise pour le Département (100 K€).
- pour financer une partie du fonctionnement du budget principal de MOSELLE FIBRE pour éviter de solliciter les cotisations des membres (671 K€).

\*\*\*

## 1. BUDGET 2024

### a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2024 de MOSELLE FIBRE en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	16 372 048,39	1 625 375,41
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 749 051,61	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		5 988 624,59
=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>	<b>19 121 000,00</b>	<b>7 614 000,00</b>
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	3 053 209,64	9 751 995,29
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	12 290,36	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		21 474 504,71
=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>	<b>3 065 500,00</b>	<b>31 226 500,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>22 186 500,00</b>	<b>38 840 500,00</b>

Le projet de BP présente une situation en suréquilibre à hauteur de 38 840 500 € en recettes et 22 186 500 € en dépenses.

### b. REPRISE DES RESULTATS 2023

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

#### 1. Résultat de fonctionnement reporté – compte 002

Je vous propose d'inscrire le résultat de fonctionnement cumulé, soit 21 474 504,71 €, en résultat reporté au compte 002.

#### 2. Résultat d'investissement reporté – compte 001

Je vous propose d'inscrire le résultat d'investissement cumulé, soit 5 988 624,59 €, en résultat reporté au compte 001.

## C. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

**Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 3 065 K€ pour l'exercice 2024**, contre 3 081 k€ sur l'exercice 2023. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 850 K€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place, dont les frais de formation (Directrice générale, Assistante de Direction, Assistante communication, Directeur du pôle Ressources et Médiation Numérique, Chargée des Ressources humaines, Cheffe de Service Achats Publics et Finances, Chargée de suivi Administratif et Financier, Chargé du Budget, Chargée d'analyse juridiques, Responsable Infrastructure, Technicien Infra x 3 et un conseiller technique au raccordement/SIG). Au titre de 2024, les prévisions prennent en compte l'évolution du GVT et l'augmentation du nombre de point d'indice pour chaque échelon.
- **Indemnités élus, cotisations retraites et frais de missions : 46 K€**
- **Administration générale : 402 K€**, comprenant notamment les charges liées à la logistique et aux moyens généraux (264 K€) telles que celles liées aux locaux du 28 La Tannerie à Saint-Julien-les-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (mobilier, communication, véhicules, assurances, adhésion et cotisations notamment à l'AVICCA, CNAS et FNCCR, etc.) ; ainsi que les dépenses liées aux équipements informatiques et télécommunications propres à l'usage de MOSELLE FIBRE (85 K€) et à la communication (53 K€).
- **Etudes : 70 K€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets Usages ;
- **Intérêts de la Dette : 230 K€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;

**Les dépenses pour le développement des usages concernent :**

- **le financement de la médiation numérique** pour 504 K€ issus des reliquats retour usages 2021 et 2022, qui seront versés au budget annexe médiation numérique pour l'année 2024 et suivante) et le **financement de la Transformation numérique** du territoire correspondant au 450 K€ issus du retour d'usage 2024. Au total, ces postes s'élèvent à 954 K€,
- **Pour 253 K€**, la poursuite de projets votés les années précédentes, financées par le solde des enveloppes initialement votées au titre du retour à meilleure fortune du RHD : expérimentations usages (60 K€ suite à la réorientation de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente), Etude fibres noires (50 K €), Projet d'innovation (50 K€) un solde de 93 000 € complémentaires reste dédié au développement des usages.

En complément, MOSELLE FIBRE disposera de 150 K€ au titre du retour Usages 2024, que je vous propose d'affecter à l'investissement nécessaire pour le démarrage de services numériques mutualisés. Ces services vous seront proposés à chaque Comité Syndical.

Concernant enfin les **travaux d'infrastructure**, il est prévu :

- **La maintenance des pylônes : 40 K€** représentant le marché d'entretien annuel des 23 pylônes appartenant à MOSELLE FIBRE.
- **La gestion des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT DICT) pour 40 K€** à confier à un opérateur économique dans le cadre d'un marché public, et qui sera relative à l'exploitation des fourreaux anciennement dédiés au réseau UEM, que MOSELLE FIBRE a repris en décembre 2020. Il s'agit de dépenses nouvelles ; inhérentes à la position de MOSELLE FIBRE quant au devenir des gaines qui pourraient être utilisées afin de développer les projets de vidéoprotection par exemple. Cette dépense, qui deviendrait récurrente est à mettre en relation avec les dépenses de piquetage proposées en investissement.

### BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	1 334 165,00	12 290,36	963 822,64		976 113,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	700 000,00		850 357,00		850 357,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)	700 100,00		1 009 030,00		1 009 030,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 734 265,00</b>	<b>12 290,36</b>	<b>2 823 209,64</b>		<b>2 835 500,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	240 000,00		230 000,00		230 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)	170 000,00				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 144 265,00</b>	<b>12 290,36</b>	<b>3 053 209,64</b>		<b>3 065 500,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	18 217 735,00		25 835 100,00		25 835 100,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	5 500 000,00		5 300 900,00		5 300 900,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>23 717 735,00</b>		<b>31 136 000,00</b>		<b>31 136 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 862 000,00</b>	<b>12 290,36</b>	<b>34 189 209,64</b>		<b>34 201 500,00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>34 201 500,00</b>



## 2. Recettes de fonctionnement

La cotisation à MOSELLE FIBRE n'est pas la même suivant que l'on adhère pour l'infrastructure et les usages numériques ou bien uniquement pour les usages numériques.

### *Cotisations pour les membres du collège Infrastructure*

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ces dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres pour 527 K€ est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 245 K€** correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres fondateurs, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2023	MONTANT 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	27 409	20 556,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS	22 940	17 205,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 243	14 432,25 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 785	10 338,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 685	12 513,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 365	21 273,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 329	33 996,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	35 242	26 431,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 321	12 990,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 225	18 168,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	29 404	22 053,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 148	6 861,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	24 179	18 134,25 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 909	10 431,75 €
EUROMETROPOLE DE METZ	664	498,00 €
	327 848	245 886,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2023 ; les montants 2024 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de l'évolution des adhésions.

- **Contribution du Département de la Moselle : 245 K€** qui correspondent à la même somme versée par les EPCI membres fondateurs, comme prévu par les statuts.

## Cotisations pour les membres du collège Usages numériques

La cotisation des membres de MOSELLE FIBRE qui adhèrent uniquement aux usages numériques est fixée à :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbt/an

Il est projeté aux orientations budgétaires 2024 un montant de **37 K€** dû aux adhésions d'EPCI ou de communes pour la partie Usages Numériques.

### Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux délégations de services publics (DSP) générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 473 K€) :**
  - ❖ **155 K€** correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
  - ❖ **3 645 K€** de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **1 940 K€** de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **732 K€** de redevance de pré-raccordement,
  - ❖ **2 K€** de redevance FttE.
  
- **Redevance de Moselle Telecom : 2 315 K€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et de redevance de contrôle.

### Autres recettes de fonctionnement

- Contribution des EPCI à la remise niveau des réseaux : **433 K€** correspondant à la remise à niveau des réseaux de Falck- Hergarten (**250K€**) et de la CC2S (**182K€**)
  
- **Excédent reporté : 21 474 K€** constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

## BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	545 702,00		960 560,00		960 560,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	6 865 000,00		8 791 435,29		8 791 435,29
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 410 702,00</b>		<b>9 751 995,29</b>		<b>9 751 995,29</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)	150 802,32				
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 561 504,32</b>		<b>9 751 995,29</b>		<b>9 751 995,29</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	3 000 000,00		2 975 000,00		2 975 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 000 000,00</b>		<b>2 975 000,00</b>		<b>2 975 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 561 504,32</b>		<b>12 726 995,29</b>		<b>12 726 995,29</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>21 474 504,71</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>34 201 500,00</b>

d. **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**1. Dépenses d'investissement.**

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeubles et raccordements longs) versés au Déléataire Moselle Numérique. Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.

Les dépenses d'investissement de 2024 se répartissent comme suit :

- **Raccordements et complétudes : 5 100 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs et le raccordement des immeubles non fait par le groupement constructeur.
- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange : 2 205 K€**, correspondant au solde des travaux déploiement du réseau FttH sur les communes d'Audun-le-Tiche et Russange (5 000 prises évaluées). Le coût des raccordements et de la complétude sera versé au Déléataire comme pour le reste de l'infrastructure.
- **Participation de MOSELLE FIBRE à la remise à niveau du réseau de Falck et Hargarten : 454 K€**, comme suite à l'audit du réseau effectué par Moselle Numérique au semestre 2-2022, il est apparu un besoin de remettre à niveau le réseau dans l'optique de l'intégration à MOSELLE FIBRE et l'arrivée des opérateurs nationaux. La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a pris une délibération d'adhésion à MOSELLE FIBRE le 19 décembre 2022. Dès 2023, il a été proposé d'investir 109 € par prise pour ce réseau comme pour l'ensemble des prises en construction (emprunt de MOSELLE FIBRE en propre de 17,5 M€). La Communauté de Communes participe à hauteur de 300 K€ correspondant à la reconstitution de la documentation technique (SIG du réseau, routes optiques, plan de boîtes) et administrative (conventions immeubles, conventions façades, conventions d'utilisation du domaine privé...). Conformément à l'avenant 4 de la Convention de DSP FttH, Moselle Numérique participera à hauteur de 245 K€ (inscrit au BP 2024 en recettes de fonctionnement).
- **Participation de MOSELLE FIBRE à la remise à niveau du réseau CC2S : 434 K€.**
- **Démontage du réseau câblé UEM : 380 K€.** MOSELLE FIBRE a passé un accord avec UEM et URM sur l'arrêt du service câble sur 24 communes ainsi que sur la réutilisation des poteaux URM pour le passage de la fibre. Dans cet accord, il est prévu la dépose, par MOSELLE FIBRE, du câble en partie Distribution et UEM se charge de la dépose sur la partie raccordement.

- **Piquetage du réseau de fourreaux propriétaires de MOSELLE FIBRE : 220 K€** de dépenses correspondant à la retranscription sous format numérique et géolocalisé des réseaux de fourreaux télécoms cédés à MOSELLE FIBRE (UEM, Falck - Hargarten, CC2S...).

Les autres dépenses recouvrent principalement :

- **Développement des usages et de l'expérimentation « vidéoprotection » : 90 K€** pour l'installation de 5 caméras le long de la RD 653.
- **Informatique : 172 K€** permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels, avec un projet particulier en 2024 concernant le renouvellement du logiciel de gestion financière et ressources humaines et l'acquisition d'un logiciel de gestion de la relation adhérent (CRM) qui permettra de bénéficier d'outils de pilotage du développement numérique sur le territoire (centralisation, cartographie et valorisation des données)
- **Assistance technico-économique : 100 K€** comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire.

**Frais d'administration générale : 3K€** (mobilier principalement)

- **Remboursement en capital de la dette : 810 K€** en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.
- **Le retour financier aux membres : 2 500 K€.**

## BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	175 338,95	14 820,00	242 090,00		256 910,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)	10 758 596,00	1 448 659,00	8 388 000,00		9 836 659,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	40 539,44	761,00	37 500,00		38 261,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)	3 886 196,61	1 284 811,61	1 610 458,39		2 895 270,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>14 860 671,00</b>	<b>2 749 051,61</b>	<b>10 278 048,39</b>		<b>13 027 100,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	805 000,00		810 000,00		810 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)			2 700,00		2 700,00
020	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>805 000,00</b>		<b>812 700,00</b>		<b>812 700,00</b>
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>15 665 671,00</b>	<b>2 749 051,61</b>	<b>11 090 748,39</b>		<b>13 839 800,00</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	3 000 000,00		2 975 000,00		2 975 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>3 000 000,00</b>		<b>2 975 000,00</b>		<b>2 975 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 665 671,00</b>	<b>2 749 051,61</b>	<b>12 780 148,39</b>		<b>16 814 800,00</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>16 814 800,00</b>

### 2. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2024, l'Etat devrait verser **3 615 K€** de subventions, correspondant aux subventions sur les 15 000 raccordements réalisés en 2023 (1 335 K€), aux subventions pour les constructions et remises à niveau complémentaires (2 000 K€) et le solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de 500 K€.

La participation des EPCI pour le déploiement du FttH sera de **1 625 K€** payés par la CCPHVA pour Audun-le-Tiche et Russange, correspondant au solde prévisionnel de sa participation.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **5 988 K€**.

## BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (9)	3 270 000,00		5 281 300,00		5 281 300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)			375,41		375,41
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)	605,26				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 270 605,26</b>		<b>5 281 675,41</b>		<b>5 281 675,41</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
<b>Total des recettes financières</b>						
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 270 605,26</b>		<b>5 281 675,41</b>		<b>5 281 675,41</b>

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	18 217 735,00		25 835 100,00		25 835 100,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	5 500 000,00		5 300 900,00		5 300 900,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 973 750,00</b>		<b>31 136 800,00</b>		<b>31 136 800,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>29 649 720,43</b>		<b>36 858 475,41</b>		<b>36 418 475,41</b>
--------------	----------------------	--	----------------------	--	----------------------

+					
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>5 988 624,59</b>

=					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>42 407 100,00</b>

\*\*\*

Le Président précise qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M57, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024, sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer.

### LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget pour 2024 à 51 016 300 € en dépenses et 76 607 800 € en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	16 814 800,00	42 407 100,00
Total de la section de fonctionnement	34 201 500,00	34 201 500,00

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>51 016 300,00</b>	<b>76 607 800,00</b>
------------------------	----------------------	----------------------

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : **FIXER** pour l'exercice 2024 à 0,75 € par habitant la cotisation des EPCI membres pour le collège Infrastructure dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE ;
- ARTICLE 4 : **FIXER** pour l'exercice 2024 la cotisation des membres pour le collège Usages Numériques dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE, comme suit :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbt/an

La population municipale sera authentifiée par le plus récent décret publié.

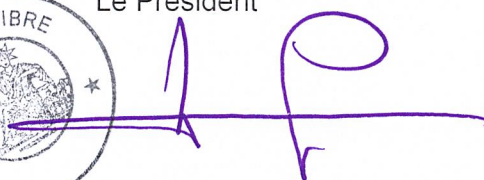
- ARTICLE 5 : **AFFECTE** au chapitre budgétaire 204 le montant de 2 500 000 € pour le retour financier aux membres et de 5 988 000 € pour les subventions aux raccordements et à la complétude de plaque versées à Moselle Numérique au titre de la convention de délégation de service public d'exploitation et de commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle ainsi que les participations pour les remises à niveau de réseau ;
- ARTICLE 6 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 21  
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président  
  
 Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire  
  
 Patrick RISSER